



- Être attentif à la dimension globale et complexe de la santé (dans ses aspects somatique, psychologique, social), et assurer un relais pour les aspects qui ne relèvent pas de ses propres missions, compétences et responsabilités,

- Assurer ou faire assurer le recouvrement des droits,

- Assurer ou faire assurer les soins, aussi bien à court terme que dans la durée, et en respectant le libre choix de l'utilisateur,

- Respecter et veiller au respect du secret médical et professionnel lors des contacts entre intervenants.

Vis à vis des professionnels

- Informer sur tout projet, action de santé, dispositif,

- Rendre lisible l'organisation, le fonctionnement, et le cadre professionnel de son service, institution, association...

- Participer à l'élaboration d'outils de suivi, et accepter le principe de l'évaluation des actions menées dans le cadre du Réseau,

- Soutenir les initiatives des autres professionnels : sur le plan méthodologique, sur la recherche de moyens humains et matériels, de financements, dans un souci de complémentarité et en conformité avec les objectifs et valeurs du Réseau,

- Participer à la veille sur l'évolution des besoins par une mise à disposition des informations utiles au suivi des problèmes prioritaires,

- Reconnaître ses limites et passer le relais,

- Les professionnels et usagers s'engagent individuellement à respecter ces engagements. Les institutions, associations, établissements, s'engagent à donner les moyens à leurs professionnels de respecter ces engagements.

RESEAU MEDICO-SOCIAL D'ACCES À LA PREVENTION ET AUX SOINS

I. CONTEXTE

Le Réseau médico-social d'accès à la prévention et aux soins est issu du croisement des politiques publiques de santé et des politiques de la ville. Initié par le Service Communal de Santé Publique de la Ville de Béziers à partir d'un diagnostic de santé urbaine sur les quartiers prioritaires en 1993, il a permis de développer très tôt le volet santé des politiques de la ville.

Le Réseau a obtenu le label Atelier Santé Ville en 2000. En janvier 2002 avec la création de la Communauté d'Agglomération il a été transféré avec la compétence politique de la ville et il a été identifié de par la loi du 4 mars 2002 comme Réseau de Santé Béziers Méditerranée.

Depuis 2013, la démarche du Réseau de Santé s'inscrit en complémentarité et en cohérence avec le Contrat Local de Santé, outil d'articulation des dispositifs et des politiques publiques en santé, signé entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, la Ville de Béziers et l'Agence Régionale de Santé.

II. OBJECTIFS ET MISSIONS

L'objectif du Réseau de Santé Béziers Méditerranée est de garantir à tous les usagers l'accès aux droits, l'accès à la prévention et l'accès aux soins. Afin d'adapter et mobiliser les réponses du système de droit commun, plutôt que de créer des services réservés aux plus démunis, il s'agit d'articuler les interventions sanitaires, sociales et administratives, et de faciliter les coopérations entre ces différents secteurs.

Ces objectifs se déclinent dans les missions suivantes :

- Observation locale de la santé et des modalités d'accès aux droits et aux soins, par le suivi d'indicateurs,
- Coordination des acteurs et des actions,
- Mise en œuvre d'actions collectives et de protocoles de coopération dans les prises en charge,



- Information des professionnels et de la population sur les services, les droits, les orientations nationales et locales de santé publique,
- Formation mutuelle,
- Suivi et évaluation des actions et des protocoles,
- Alerte des décideurs au niveau des institutions et des pouvoirs publics, en cas de situation problématique, de dysfonctionnement, qui relèvent de leur responsabilité,
- Vigilance sur le respect des principes éthiques.

Ainsi, le Réseau produit et organise :

- Des études et diagnostics,
- Des outils : fichier ressource, outils de communication et d'information, outils d'intervention, etc.,
- Des temps forts : formations inter disciplinaires, interventions auprès des usagers, la rencontre annuelle du Réseau, des conférences débats, des forums thématiques, etc.

III. LA CHARTE : DES VALEURS PARTAGEES

La charte se conçoit comme la référence éthique, garantissant des pratiques de qualité au service de l'utilisateur, dans le respect de sa dignité.

La charte garantit aussi le cadre éthique des pratiques entre professionnels, en particulier le respect partagé et l'absence de hiérarchie.

Responsabilité

En sollicitant des engagements à plusieurs niveaux, personnels et institutionnels, le Réseau renforce, officialise et systématise une éthique de la responsabilité. Les membres du Réseau sont solidaires entre eux de la garantie des références éthiques.

Droit à l'information et liberté de l'utilisateur

Une information complète et loyale de l'utilisateur, et une vérification de sa bonne compréhension, protègent sa liberté de détermination et de choix, et garantissent une meilleure équité.

Écoute

Une écoute généraliste de qualité est celle qui permet une expression et une prise en compte globale de la demande de l'utilisateur, quel que soit le membre du Réseau auquel il s'adresse.

Accompagnement

L'accompagnement se fonde sur une attention à la singularité de la personne et se construit sur ses capacités et potentialités.

Confidentialité

Le respect de la personne fonde en toute circonstance l'attitude des membres du Réseau. La pratique de réseau impose une vigilance accrue de l'ensemble de ses participants sur la

circulation de l'information et sur les modalités précises qui garantissent la confidentialité. Les informations nominatives ne sont transmises qu'en cas d'absolue nécessité, et de plus, avec le consentement de l'intéressé. Le secret est un droit de l'utilisateur et un devoir des intervenants du Réseau.

IV. STRUCTURES ET ORGANISATION

Peuvent participer au Réseau (et donc être signataires de la charte), des organismes institutionnels (Hôpital, CPAM...), des associations de professionnels ou d'utilisateurs, des professionnels ou des usagers à titre individuel. Le Réseau est pluridisciplinaire.

Le Réseau est constitué sur la base du volontariat : il ne cherche pas à être exhaustif. Le Réseau s'organise collectivement mais ne relève pas actuellement d'un statut juridique. Il exclut toute hiérarchie.

L'appui institutionnel est assuré par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée avec le soutien de partenaires financiers et opérationnels :

- Ville de Béziers,
- ACSE,
- ARS,
- Conseil Général,
- Caisse d'Allocation Familiale,
- CHB,
- CPAM,
- CARSAT,
- Éducation Nationale,
- Police Nationale,
- Gendarmerie,
- Associations et structures locales.

L'organisation s'appuie essentiellement sur les commissions thématiques, la commission de coordination, la mission d'animation de commission, et la mission de coordination du Réseau, assurée par une coordinatrice et son assistante.

V. LA CHARTE : UN ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

Vis à vis des usagers

- Accueillir et accompagner les personnes sans discriminations et dans le respect des valeurs partagées,

